

**NOTICE POUR REMPLIR LES FORMULAIRES  
POUR UN PARTICIPANT ICP  
TARGET2 POUR T2S**

La présente notice, à caractère informatif, a été élaborée par la Banque de France pour aider les participants de la Banque de France à remplir les formulaires TARGET2 pour T2S de l'Eurosystem. Pour rappel, les DCA relèvent du périmètre juridique de TARGET2.

Cette note vient en complément du guide d'enregistrement de l'Eurosystem.

La Banque de France propose les formulaires pré-remplis, pour les zones qui la concernent, en vue de faciliter le remplissage par ses participants.

**Formulaire 7050 main form ICP**

*Même principe que pour l'ouverture d'un compte RTGS dans TARGET2 : le formulaire 7050 est le document « associé » à l'ouverture de compte et à la convention T2S, donc à signer par le niveau 1.*

- **Les champs suivants seront pré-remplis par la Banque de France :**
  - B) **Parent BIC** : BDFEFR2TXXX
  - F) et G) **Production ou Pre-Production** : X
  - M) **Responsible CB** : FR – France
  
- **Notes sur certains champs à remplir par le participant :**
  - A) **BIC** : indiquer le BIC de **Production** de la banque de paiement pour s'identifier en tant que participant T2S aussi bien pour les environnements de test que pour l'environnement de production (cf. note sur les BIC de l'Eurosystem "Implementing the PMG decision to use Production BICs in User Testing").
  - C) **New** : à choisir si nouvelle demande.

- 
- D) **Modify** : à choisir si modification de la demande précédente.
  - J) **Ref** : à remplir selon le format BIC-PROD-n°form-001, par exemple BANKFRPPXX-PROD-7050-001.
  - K) **rel. Ref** : à remplir avec la référence de la demande précédente si modification de cette demande.
  - L) **Date d'Activation** :
    - La date d'activation correspond à la date d'ouverture (*opening date*) de la période de validité (*validity period*) durant laquelle le participant peut être utilisé dans T2S pour le règlement-livraison ; les données référentielles peuvent être mises à jour en dehors de la période de validité.
  - 13f) **Country code** : mettre le code pays sur 2 caractères suivant le format ISO3166-1, par exemple FR pour la France.
  - 21) **Party minimum amount / Auto-Collateralisation** : Montant maximum sur le DCA à partir duquel l'auto-collat BCN se déclenche
  - 22) **Party minimum amount / Client-Collateralisation** : Montant maximum sur le DCA à partir duquel la collat Client se déclenche

---

## **Formulaire 7150 DCA ICP**

Même principe que pour l'ouverture d'un compte RTGS dans TARGET2 : le formulaire 7150 est le document « associé » pour signer les formulaires de données statiques dans T2S, donc à signer par le niveau 2.

- **Les champs suivants seront pré-remplis par la Banque de France :**

- B) **Parent BIC** : BDFEFR2TXXX
- F) et G) **Production et Pre-Production** : X
- M) **Responsible CB** : FR – France
- 23) **Receiving Securities Account Number (only in pledge case)**: N/A  
La Banque de France utilisera la procédure REPO pour l'auto-collatéralisation.

- **Notes sur certains champs à remplir par le participant :**

- A) **BIC** : indiquer le BIC de **Production** de la banque de paiement pour s'identifier en tant que participant T2S.
- C) **New** : à choisir si nouvelle demande.
- D) **Modify** : à choisir si modification de la demande précédente.
- E) **Close** : à choisir si fermeture du participant.
- J) **Ref** : à remplir selon le format BIC-PROD-n°form-001, par exemple BANKFRPPXXX-PROD-7150-001.
- K) **rel. Ref** : à remplir avec la référence de la demande précédente si modification de cette demande.
- L) **Date d'Activation** :
  - La date d'activation correspond à la date d'ouverture (*opening date*) de la période de validité (*validity period*) durant laquelle le DCA peut être utilisé dans T2S pour le règlement-livraison ; les données référentielles peuvent être mises à jour en dehors de la période de validité.

### **1) DCA**

- 11) **DCA number** : Selon le format suivant 'CFREURBANKFRPPXXXT<sup>1</sup>Texte libre'. Le BIC11 dans le numéro du DCA n'est pas contrôlé avec le *SWIFT BIC directory*.
- 15) **External RTGS account number** :
  - Compte PM lié au DCA et qui sera utilisé pour le remboursement de liquidité de T2S à T2 à la fin de la journée comptable T2S.
  - À noter qu'il s'agit du **BIC de Test** pour le compte PM sur T2 CUST (cf. note sur les BIC de l'Eurosysteme "*Implementing the PMG decision to use Production BICs in User Testing*").
- 16) **Optional Cash Sweep** :
  - Permet de spécifier si la banque de paiement souhaite souscrire au déversement optionnel automatique à 16h30 afin de transférer toute la liquidité du DCA vers le compte RTGS principal.

---

## 2) Credit Memorandum Balance

- 21) **Primary CMB** : 'Yes' par défaut car un DCA est toujours associé à un CMB primaire.
- 22) **Authorised BIC Rules**
  - **BICs** : Indiquer le BIC de **Production** du / des participants du / des CSD qui identifie les comptes titres à associer au DCA du CMB pour l'autocollatéralisation et pour le règlement-livraison des titres. **Inclusion** : choisir 'Yes', sinon les BIC sont exclus.
  - **Exemple** :
    - Dans la colonne BICs, si BICZ\* avec inclusion « Yes », tous les comptes titres identifiés et commençant par « BICZ\* » seront inclus dans le CMB et seront liés aux DCA (ce qui évite de saisir tous les BIC).
    - Puis, si dans la même colonne, est indiqué BICZFRPPXXX avec inclusion « No », le compte titres identifié par « BICZFRPPXXX » sera exclu du CMB et donc de la liste des BIC commençant par BICZ.
- 24a) 24b) **Central Bank Auto-collateralisation** : 'Yes' si le DCA doit bénéficier de l'autocollatéralisation octroyée par la Banque de France.
- 24c) **Requested auto-collateralisation limit** :
  - À renseigner si le DCA doit bénéficier de l'autocollatéralisation octroyée par la Banque de France.
  - Si ce montant n'est pas renseigné par la banque de paiement, le montant saisi par la Banque de France sera le maximum permis par T2S, soit « 999.999.999.999,00... »
  - La valeur « 0 » indique que la banque de paiement ne souhaite pas bénéficier de l'autocollatéralisation.
- 25a) **PM account for automatic auto-collateralisation reimbursement, PM account BIC**
  - Le compte PM a accès au crédit intrajournalier, est ouvert dans les livres de la Banque de France et est détenu par le même entité juridique que le DCA. Ce compte est identifié par un **BIC Production ou test** selon l'environnement et qui sera utilisé pour le remboursement automatique de l'autocollatéralisation à 16h30 (cf. note sur les BIC de l'Eurosysteme "*Implementing the PMG decision to use Production BICs in User Testing*").
- 25b) **PM account for automatic auto-collateralisation reimbursement, PM account holder MFI code** :
  - **Code 'Monetary Financial Institutions'** (MFI) du détenteur du compte PM.
- 26a) 26b) **Securities accounts for collateral supply (securities account number), CSD participant identification (Parent BIC / CSD participant BIC)**
  - Ces comptes titres utilisés en cas d'autocollatéralisation ou de collatéral relocation sont les « providing securities accounts » de la banque de paiement. Ce sont les comptes titres qui leurs titulaires déclareront aux CSD comme devant être reliés à votre DCA pour l'autocollatéralisation.
  - Pour rappel le collatéral relocation est déclenché automatiquement par T2S en fin de journée opérationnelle pour tous les DCA ayant un solde négatif selon la procédure

---

de remboursement de fin de journée. T2S applique automatiquement un transfert de collatéral afin de garantir l'extension de crédit traitée dans le RTGS.

Le SWIFT-x character set est utilisé pour la saisie dans le T2S GUI, c.f. UHB v2 :

| Character | Description                                 |
|-----------|---|
| a - z     | 26 small characters of the Latin alphabet   |
| A - Z     | 26 capital characters of the Latin alphabet |
| 0 - 9     | 10 numeric characters                       |
| /         | Solidus (slash)                             |
| -         | Hyphen                                      |
| ?         | Question mark                               |
| ;         | Semicolon                                   |
| (         | Opening parenthesis                         |
| )         | Closing parenthesis                         |
| .         | Full stop                                   |
| ,         | Comma                                       |
| '         | Apostrophe                                  |
| +         | Plus  |
|           | Space (blank)                               |
| {         | Opening curly bracket                       |
| }         | Closing curly bracket                       |
| CR        | Carriage return                             |
| LF        | Line feed                                   |

Le caractère de soulignement « \_ » (tiret du 8) n'est pas accepté et sera remplacé par la Banque de France par le caractère de tiret « - » (tiret du 6).